

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67862

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67863

Gouvernement du Québec

**Décret 22-2018, 17 janvier 2018**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du travail qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2018

ATTENDU QUE la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du travail se tiendra à Ottawa (Ontario), les 24 et 25 janvier 2018;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable du Travail et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre responsable du Travail, madame Dominique Vien, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du travail qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2018;

QUE la délégation du Québec, outre la ministre responsable du Travail, soit composée de :

— Monsieur Florent Tanlet, attaché de presse, Cabinet de la ministre responsable du Travail;

— Monsieur Normand Pelletier, sous-ministre associé au Travail, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

— Monsieur Marc-André Turcotte, conseiller en relations intergouvernementales, secrétariat du Québec aux relations canadiennes;